

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## ■ Désignation

AUTEUR DE SOI est un organisme de formation professionnelle, et de conseil. Son siège social est fixé au 7 rue Cendrillon 59650 VILLENEUVE D'ASCO.

AUTEUR DE SOI réalise des prestations de coaching individuel/collectif, de conseil en RH, conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises et intra-entreprises, des prestations de Bilans de Compétences, et d'accompagnement psychologique, sur l'ensemble du territoire national, seul ou en partenariat.

## ■ Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations individuelles et collectives engagées par AUTEUR DE SOI pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

## ■ Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et en Hors Taxes, assortis d'une TVA à 20%.

Dans le cas d'une formation ou d'un Bilan de Compétences, le règlement est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées. Toute action de formation individuelle ou collective commencée est due en totalité.

Sauf mention contraire, ils ne comprennent pas les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration du formateur, si nécessaire.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à AUTEUR DE SOI. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par AUTEUR DE SOI au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à AUTEUR DE SOI au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, AUTEUR DE SOI se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Dans le cas d'un coaching (individuel et collectif), la prestation est payée au démarrage de l'action.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la prestation.

Dans le cas d'une prestation d'accompagnement psychologique, la prestation est réglée au fur et à mesure de la réalisation de la prestation.

Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de la société AUTEUR DE SOI à réception de facture.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 30 jours ouvrables, la société AUTEUR DE SOI se réserve la faculté de suspendre toute prestation en cours et/ou à venir.

En cas de retard de paiement, sera exigible, conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

AUTEUR DE SOI aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts

qui pourraient être dus à AUTEUR DE SOI.

## ■ Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le Client à AUTEUR DE SOI au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, AUTEUR DE SOI offre au Client la possibilité :

- de repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue d'AUTEUR DE SOI, et après accord éventuel de l'OPCO,

- de remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO.

## ■ Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par AUTEUR DE SOI. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation d'AUTEUR DE SOI distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO. Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à AUTEUR DE SOI.

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit.

Toute séance individuelle annulée mais non décommandée 48 h avant est due (sauf cas de maladie et circonstance exceptionnelle)..

Toute séance individuelle annulée par Béatrice Bollengier 48 h avant engendre la gratuité de la séance suivante (sauf cas de maladie et circonstance exceptionnelle).

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, AUTEUR DE SOI se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation

- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation

- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation

## ■ Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à AUTEUR DE SOI ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. AUTEUR DE SOI peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, AUTEUR DE SOI se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

## ■ Devis et attestation

Pour chaque action de formation, Bilan de Compétences, ou Coaching, un devis est adressé en deux exemplaires par AUTEUR DE SOI au Client. Ces deux exemplaires dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention

« Bon pour accord » doivent être retournés à AUTEUR DE SOI par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal, mail.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre AUTEUR DE SOI, l'OPCO ou le Client.

A l'issue de la formation, AUTEUR DE SOI remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, AUTEUR DE SOI lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.

Une attestation de présence pour chaque Stagiaire est fournie au Client, dans le cas d'une action de formation, Bilan de Compétences, ou Coaching individuel.

## ■ Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, AUTEUR DE SOI est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires.

AUTEUR DE SOI ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant, les grèves ou conflits sociaux externes à AUTEUR DE SOI, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'AUTEUR DE SOI.

## ■ Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par AUTEUR DE SOI pour assurer les actions de Conseil, Formation, Bilan de Compétences, Coaching, Accompagnement Psychologique, remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales.

A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès d'AUTEUR DE SOI.

## ■ Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations ou de coaching sont fournis à titre indicatif. L'intervenant se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

## ■ Confidentialité et communication

AUTEUR DE SOI, le Client et le Stagiaire ou Bénéficiaire, s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de Conseil, Formation, Bilan de Compétences, Coaching, Accompagnement Psychologique, ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par AUTEUR DE SOI au Client.

AUTEUR DE SOI s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les prestations (Conseil, Formation, Bilan de Compétences, Coaching, Accompagnement Psychologique), et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par AUTEUR DE SOI comme client de ses prestations (Conseil, Formation, Bilan de Compétences, Coaching, Accompagnement Psychologique), sauf demande express écrite formulée à AUTEUR DE SOI par courrier, ou e-mail. A cet effet, le Client autorise AUTEUR DE SOI à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

## ■ Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire, ou Bénéficiaire :

- que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre d'AUTEUR DE SOI.

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire, ou Bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. En particulier, AUTEUR DE SOI conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, AUTEUR DE SOI s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Lorsque la société AUTEUR DE SOI traite des données personnelles de ses clients et détermine les finalités et les moyens du traitement de ces données, elle a la qualité de responsable de traitement en application de la réglementation en vigueur.

En cette qualité, elle informe le client que les informations personnelles qu'elle collecte au moyen de la convention de formation professionnelle ou du contrat de prestation (à savoir nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, adresse électronique, coordonnées bancaires, ...) sont enregistrées dans son fichier de clients et principalement utilisées pour la bonne gestion des relations avec le client et le traitement des formations/prestations commandées.

Les informations personnelles collectées seront conservées aussi longtemps que nécessaire au traitement de la commande du client sauf si :

- une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée par une disposition

- le client a exercé, dans les conditions prévues ci-après l'un des droits qui lui sont reconnus par la législation.

L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés d'AUTEUR DE SOI, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions.

Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers à AUTEUR DE SOI par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion de la commande, sans qu'une autorisation du client ne soit nécessaire.

Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de données personnelles.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, AUTEUR DE SOI s'engage à ne pas vendre, louer, céder, ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du client, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, ...).

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen n°2016/676/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

Le client peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant Béatrice Bollengier, Gérante, au 06 72 36 99 67.

Dans le cas où le client ne souhaiterait pas/plus recevoir des messages promotionnels et invitations via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux, celui-ci a la possibilité d'indiquer son choix lors de la finalisation de sa commande, de modifier son choix en contactant Béatrice Bollengier, Gérante, dans les conditions évoquées ci-dessus ou en utilisant les liens de désinscription prévus dans les messages.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr))

## ■ Qualité de sous-traitant

Lorsque la société AUTEUR DE SOI traite de données personnelles pour le compte, sur instruction et sous l'autorité du client, elle a la qualité de responsable de traitement, au sens de la réglementation en vigueur.

A ce titre, AUTEUR DE SOI s'engage à traiter les données pour la seule finalité qui fait l'objet de la sous-traitance, conformément aux instructions documentées du client, responsable de traitement. Si AUTEUR DE SOI considère qu'une instruction constitue une violation de la réglementation relative à la protection des données, elle en informe immédiatement le client.

AUTEUR DE SOI s'engage également à garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre de la sous-traitance convenue avec le client et à prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de la protection des données par défaut.

Le cas échéant AUTEUR DE SOI informera le client, préalablement et par écrit, de l'intervention d'un sous-traitant ultérieur pour mener des activités de traitement spécifiques. Le client dispose d'un délai de 15 jours à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections. A défaut de réaction de sa part dans ce délai, la sous-traitance ultérieure peut être effectuée sans réserve.

Concernant le droit d'information des personnes concernées, il appartient au client, responsable de traitement, de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données par AUTEUR DE SOI.

Dans la mesure du possible, AUTEUR DE SOI aidera le client à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Lorsque les personnes concernées exercent auprès d'AUTEUR DE SOI des demandes d'exercice de leurs droits, AUTEUR DE SOI doit adresser ces demandes dès réception au client, par courrier électronique à l'adresse mail qu'il lui aura communiqué.

AUTEUR DE SOI s'engage à notifier au client toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de 48 heures après en avoir pris connaissance et par courrier électronique à l'adresse qui lui aura été communiquée. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au client, responsable de traitement, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

Le cas échéant, AUTEUR DE SOI aidera le client pour la réalisation d'analyses d'impact relative à la protection des données, ainsi que pour la réalisation de la consultation préalable de l'autorité de contrôle.

AUTEUR DE SOI s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles

(garantissant un niveau de sécurité adapté au risque) :

Les données sont hébergées sur un ordinateur protégé par un nom d'utilisateur et un mot de passe.

Au terme de la prestation de services relatifs au traitement de ces données, AUTEUR DE SOI s'engage à détruire toutes les données à caractère personnel dans la limite de l'échéance définie.

AUTEUR DE SOI communiquera au client le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données s'il en a désigné un conformément à la réglementation en vigueur.

AUTEUR DE SOI déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du client comprenant :

- Le nom et les coordonnées du client, responsable de traitement pour le compte duquel il agit, des éventuels sous-traitants et, le cas échéant,

- Dans la mesure du possible, une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles mises en place.

AUTEUR DE SOI met à la disposition du client la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le client ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits.

Le client, responsable de traitement s'engage quant à lui, à :

- fournir à AUTEUR DE SOI les données nécessaires pour fournir le service rendu

- documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par AUTEUR DE SOI

- veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par la réglementation en vigueur de la part d'AUTEUR DE SOI superviser le traitement, y compris réaliser les audits et les inspections auprès d'AUTEUR DE SOI.

## ■ Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et AUTEUR DE SOI à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux du lieu du siège d'AUTEUR DE SOI seront seuls compétents pour régler le litige.

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Lille Métropole, quel que soit le siège ou la résidence du client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt d'AUTEUR DE SOI qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

## ■ Élection de domicile

L'élection de domicile est faite par AUTEUR DE SOI à son siège social au 7 rue Cendrillon à VILLENEUVE D'ASCQ.

Actualisé le 04/09/2021